

# Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1909, lu à l'assemblée générale du 18 juin 1910, à Fribourg [suite et fin]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **39 (1910)**

Heft 17

PDF erstellt am: **22.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## RAPPORT

*sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1909, lu à l'assemblée générale du 18 juin 1910, à Fribourg.*

(Suite et fin.)

### Remboursements de cotisations.

En 1909, ces remboursements se sont élevés à . . .	Fr.	1,277 90
En 1908, la Caisse avait payé. . . . .	»	721 30
	Donc en plus	<u>Fr. 556 60</u>

A quatre institutrices qui ont quitté l'enseignement pour cause de mariage, il a été remboursé la somme de 841 fr. pour cotisations versées. En outre, la Caisse a rendu à M<sup>me</sup> Lydie Maillard, à Siviriez, le montant de 436 fr. 90 représentant la moitié des cotisations payées par son mari, feu Alexandre Maillard.

Comme nous avons déjà pu l'annoncer, l'année dernière, à l'assemblée d'Estavayer, la pétition de M<sup>me</sup> Maillard, présentée à l'autorité supérieure au nom de l'assemblée générale de 1908, n'a pu être prise en considération à cause des conséquences financières dangereuses qu'un tel précédent pouvait avoir pour la Caisse de retraite. Par contre, on nous a donné l'assurance que l'autorité était disposée à prêter à cette pauvre veuve un appui efficace pour l'éducation de sa nombreuse famille.

### Secours.

A un secrétaire au bénéfice de la loi 1881, visité par une longue et grave maladie et qui se trouvait, en même temps, dans des circonstances de famille pénibles, il a été alloué un secours de 60 fr. dans la compétence du Comité.

### Frais d'administration.

En 1909, ces frais se sont élevés à . . . . .	Fr.	785 90
En 1908, cette rubrique accusait. . . . .	»	801 05
	Diminution	<u>Fr. 15 15</u>

Cette rubrique comprend le traitement du caissier et la rétribution du président et du secrétaire, pour 1909, ainsi que les indemnités réglementaires de séances et de route allouées aux membres du Comité et à la Commission vérificatrice des comptes, pour 1908.

### Impôts.

En 1909, la Caisse a payé pour impôts cantonaux . . . . .	Fr.	819 65
En 1908, ces impôts s'élevaient à . . . . .	»	792 65
Augmentation	Fr.	27 —

due évidemment à l'accroissement des capitaux.

### Frais divers.

Cette rubrique accuse un total de 75 fr. 55 contre 70 fr. 90 en 1908. Comme de coutume, le caissier y a fait figurer les achats de matériel de bureau, les frais d'impression et autres menues dépenses difficiles à classer ailleurs.

### Résumé du compte de Caisse.

RECETTES		
Solde du compte précédent . . . . .	Fr.	6,308 66
Intérêts des capitaux . . . . .	»	17,956 35
Cotisations des sociétaires. . . . .	»	10,544 05
Subside de l'Etat . . . . .	»	10,500 —
Subvention scolaire fédérale . . . . .	»	— —
Amendes scolaires . . . . .	»	3,524 45
Dons et legs . . . . .	»	— —
Divers . . . . .	»	— —
Total	Fr.	<u>48,833 51</u>

DÉPENSES		
Excédent des placements sur les remboursements	Fr.	4,292 68
Pensions anciennes, échues le 31 décembre 1908 .	»	2,560 —
Pensions selon loi de 1881, échues le 31 déc. 1908	»	5,295 —
Pensions selon loi de 1895, échues le 31 déc. 1908	»	26,649 —
Remboursements de cotisations . . . . .	»	1,277 90
Secours . . . . .	»	60 20
Frais d'administration. . . . .	»	785 90
Impôts . . . . .	»	819 65
Frais divers . . . . .	»	75 55
Solde en caisse au 31 décembre 1909 . . . . .	»	7,017 63
Total	Fr.	<u>48,833 51</u>

Ce qui nous intéressera davantage que tous ces chiffres, c'est d'apprendre si les recettes et les dépenses, comparées avec celles de l'année précédente, ont augmenté ou diminué et, d'autre part, si l'exercice 1909 solde par une perte ou un bénéfice pour la Caisse. Les chiffres suivants vous renseigneront à cet égard :

Sommaire des recettes . . . . .	Fr.	48,833 51
Moins : Solde du compte précédent. . . . .	»	6,308 66
Recettes <i>réelles</i> de 1909 . . . . .	»	<u>42,524 85</u>
Recettes <i>réelles</i> de 1908 . . . . .	»	40,565 08
Augmentation des recettes	Fr.	<u>1,959 77</u>

Comme nous l'avons vu ci-devant, tous les chapitres ont contribué à cette importante augmentation de recettes.

Sommaire des dépenses . . . . .	Fr.	48,833 51
Moins : Excédent des placements	Fr.	4,292 68
Solde en caisse au 31 décembre . . . . .	»	7,017 63
		<hr/>
	»	11,310 31

Dépenses <i>réelles</i> de 1909 . . . . .	Fr.	37,523 20
Dépenses <i>réelles</i> de 1908 . . . . .	»	33,825 90

Augmentation des dépenses Fr. 3,697 30

signalée aux chapitres des pensions et des remboursements de cotisations.

Pour dégager le bénéfice réalisé pendant l'année, il suffira de faire la différence entre les recettes et les dépenses réelles. Soit :

Recettes réelles de 1909 . . . . .	Fr.	42,524 85
Dépenses réelles de 1909 . . . . .	»	37,523 20
		<hr/>
Bénéfice	Fr.	5,001 65

Constatons que si, malgré une augmentation anormale des pensions, s'élevant à plus de 3,000 fr., l'exercice boucle encore par un *boni* à peine inférieur à celui des années précédentes, nous le devons surtout aux plus-values constatées dans les recettes.

### Mouvement des capitaux.

#### DÉPENSES

Sommaire des capitaux au 31 décembre 1908 . . . . .	Fr.	445,928 40
Placements en 1909. . . . .	Fr.	32,013 10
Remboursements en 1909. . . . .	»	27,720 42
Excédent des placements, soit augmentation des capitaux placés. . . . .	»	4,292 68
Sommaire des capitaux au 31 décembre 1909 . . . . .	Fr.	<u>450,221 08</u>

### Détail des placements et des remboursements :

#### *Placements.*

a) Versements au compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des recettes . . . . .	Fr.	30,713 10
b) Un prêt sur obligation hypothécaire. . . . .	»	1,300 —
		<hr/>
Total	Fr.	<u>32,013 10</u>

#### *Remboursements.*

a) Prélèvements sur le compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des besoins . . . . .	Fr.	21,541 70
b) Amortissements sur 4 titres hypothécaires . . . . .	»	5,900 —
c) Acompte ou solde sur 2 cédules de rachat . . . . .	»	278 72
		<hr/>
Total	Fr.	<u>27,720 42</u>

Les cédules de rachat ne sont pas encore toutes amorties :

Au 31 décembre 1908, il restait dû sur 7 cédules .	Fr.	1,402 40
En 1909, il a été payé :		
a) Solde de 1 cédule . . . . .	Fr.	186 37
b) Acompte sur 1 cédule . . . . .	»	92 35
		<hr/>
		» 278 72
Au 31 décembre 1909, il restait dû sur 6 cédules .	Fr.	<u>1,423 68</u>

### Rentier.

Au 31 décembre 1909, le rentier de la Caisse de retraite comprenait les titres suivants :

39 titres hypothécaires, faisant p <sup>r</sup> un capital de	Fr.	336,700 —
2 actions de la Banque cantonale, faisant pour un capital de . . . . .	»	1,090 —
31 actions de la Caisse hypothécaire, faisant pour pour un capital de . . . . .	»	16,550 —
2 cédules de la Caisse hypothécaire, faisant pour un capital de . . . . .	»	56,000 —
6 cédules de rachat, soit soldes, faisant pour un capital de . . . . .	»	1,123 68
1 livret récépissé de la Banque cantonale, soit compte courant . . . . .	»	38,757 40
		<hr/>
Soit en tout 81 titres, faisant ensemble pour un capital de . . . . .	Fr.	<u>450,221 08</u>

### Bilan au 31 décembre 1909.

Sommaire du rentier . . . . .	Fr.	450,221 08
Solde en caisse . . . . .	»	7,017 63
Mobilier (un coffre-fort) . . . . .	»	470 —
		<hr/>
Total de l'actif, soit fortune nette . . . . .	Fr.	457,708 71
Fortune au 31 décembre 1908 . . . . .	»	452,707 06
		<hr/>
Augmentation pour l'exercice . . . . .	Fr.	<u>5,001 65</u>

### Séances du Comité.

Pendant l'année 1909, le Comité a tenu ses quatre séances habituelles, y compris la séance de relevée du 18 mars, jour de l'examen des comptes.

Dans ces quatre séances, il a été traité 36 questions. En outre, 13 affaires ont été liquidées par voie de circulation des pièces. Le Comité a eu à s'occuper, entre autres, de 15 cas individuels de retard dans le payement des redevances.

Ce que nous disions dans nos deux derniers comptes rendus au sujet de la diminution des affaires et surtout des réclamations, s'est encore produit en 1909, et nous sommes heureux de constater que le corps enseignant, renseigné par nos rapports annuels, s'intéresse de plus en

plus à la bonne marche de la Caisse de retraite et facilite ainsi la tâche du Comité.

L'assemblée générale du 23 juin 1909, appelée à renouveler le Comité pour une nouvelle période, le fit en confirmant trois des anciens membres et en nommant M. Emile Marmy, instituteur à Léchelles, à la place de M. Corminbœuf, démissionnaire pour cause d'âge et de santé.

Sous date du 21 octobre, le nouveau Comité se constitua de la manière qui a été portée à votre connaissance par la voie du *Bulletin pédagogique*. Cette constitution comportait la nomination du nouveau caissier, opération délicate et pleine de responsabilité. M. Pierre Lanthmann, instituteur à Neirivue, resté en définitive seul candidat, fut nommé par ses collègues, à l'unanimité. Nous croyons que le corps enseignant peut avoir confiance dans les aptitudes du nouveau caissier, qui saura continuer les traditions d'économie et d'exactitude, en même temps que de bienveillance envers chacun, auxquelles son prédécesseur avait habitué les membres de la Caisse de retraite.

### Conclusion.

Comme vous l'aurez remarqué, l'administration de la Caisse de retraite, en 1909, n'a rien présenté de bien saillant. Une chose, cependant, doit être relevée. C'est l'augmentation inusitée du nombre des nouvelles pensions. Ce fait vient nous avertir que le moment n'est pas très éloigné où les recettes ne couvriront plus les dépenses, et où il faudra songer à trouver à la Caisse de nouvelles ressources.

Pour terminer, permettez-nous de rappeler ici un fait qui marquera comme une date dans l'histoire de notre Caisse. Nous voulons parler de la retraite de notre vénérable caissier, M. Jacques Corminbœuf, qui s'est produite au 31 décembre 1909. Pendant 37 ans, pour une rétribution minime, M. Corminbœuf a administré les finances de la Caisse de retraite avec une fidélité et une exactitude poussées au scrupule, un esprit d'économie que peuvent seuls apprécier ceux qui, comme nous, ont eu l'occasion de le voir à l'œuvre de près. Il inspirait une confiance illimitée à l'autorité supérieure comme au corps enseignant et aux divers Comités qui se sont succédé pendant ce long laps de temps. Tous le considéraient comme une sorte de personnification de notre institution de prévoyance. Il a réellement bien mérité de la Caisse de retraite et du corps enseignant tout entier. Renouvelons-lui donc ici l'assurance de notre sincère reconnaissance et souhaitons-lui un heureux soir de vie, embelli par le sentiment du devoir fidèlement accompli!

La Tour-de-Peilz, mai-juin 1910.

POUR LE COMITÉ :

*Le Secrétaire* : **H. GUILLOD.**

